



La LDH rappelle et maintient sa franche opposition à la multiplication de systèmes de vidéosurveillance qui sont attentatoires à la liberté fondamentale de circulation sans entrave ni surveillance, et qui instituent un outil de contrôle social.

La LDH considère qu'on ne répond pas avec des machines au besoin de sécurité de la population mais par des mesures de prévention et par un renforcement des services publics de proximité.

La Ligue des droits de l'Homme demande :

- l'arrêt immédiat de la mise en œuvre du plan « 1000 caméras pour Paris »
- l'engagement d'une large consultation des parisiens et de l'ensemble des instances de démocratie locale
- au final, l'abandon du plan « 1000 caméras pour Paris »

Dangereux pour nos libertés ?

Pour un comportement ou une attitude ne correspondant pas à la « norme » toute personne filmée devra prouver qu'elle n'a rien fait : **chaque citoyen est placé en situation de suspect permanent !**

Ce que vous pouvez faire

Pour contester ce plan, pour demander un débat public avec l'ensemble des habitants et s'opposer à l'installation des caméras dans l'espace public :

- Signer la pétition du collectif
- En parler autour de vous en diffusant ce document
- Participer au collectif local qui existe dans votre arrondissement
- Interpeller les membres de votre conseil de quartier pour qu'ils organisent un débat, voire votent un vœu sur le sujet
- Interpeller les élus de votre arrondissement

Et bien sûr rejoindre la Ligue des droits de l'Homme !

**Signez la pétition sur
www.paris-sans-vidéosurveillance.fr**

Pour en savoir plus :

- Sur le site de la Ligue des droits de l'Homme : www.ldh-france.org (vidéosurveillance)
- Sur le site du collectif Démocratie et Libertés : www.paris-sans-vidéosurveillance.fr
- Sur le site de la section Paris XXXX de la LDH : <http://ldh-paris10-11.site.voila.fr>

Je souhaite Avoir plus d'informations sur les actions de la Ligue des droits de l'Homme à Paris 10/11
 Adhérer à la Ligue des Droits de l'Homme
 Participer financièrement à ses actions

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Coupon à retourner à la section Paris 10/11 de la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Centre Solidarité Roquette – 47/51, rue de la Roquette – 75011 Paris

Pour tout renseignement, contactez-nous par voie postale ou par courriel : paris.10.11@ldh-france.org



Le Plan 1000 caméras pour Paris Un projet inutile, coûteux et dangereux !

En octobre 2008, la Préfecture de police a présenté un plan « 1000 caméras pour Paris » qui consiste à installer 1226 nouvelles caméras de vidéosurveillance dans l'espace public sur l'ensemble des 20 arrondissements.

De quoi s'agit-il ?

L'implantation des caméras se fera dans les rues, les avenues et sur les places de Paris, sur des mats ou sur des immeubles.

Toutes les caméras seront reliées à un système d'enregistrement des images filmées.

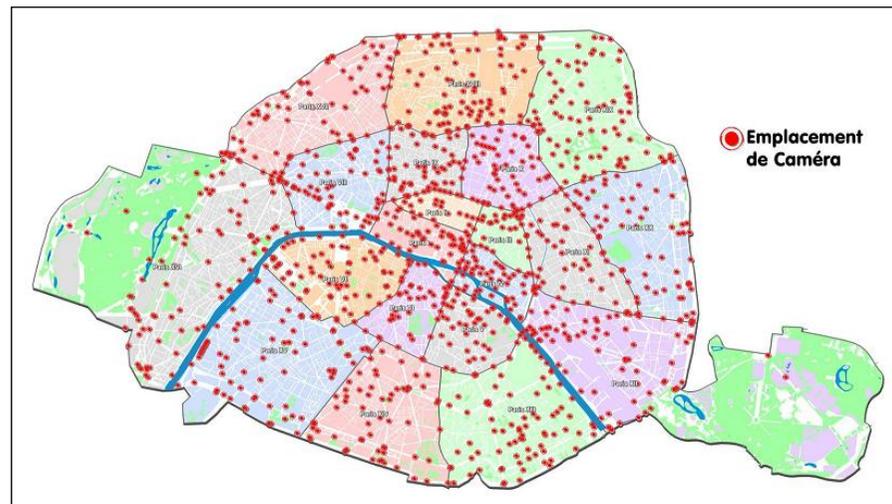
Quand est-il prévu de le mettre en œuvre ?

Les travaux sont prévus durant le second semestre 2010, pour une mise en service en 2011.

Les objectifs selon la préfecture de police

Ils sont multiples, de la prévention du risque terroriste à la sécurisation de Paris contre la délinquance, en passant par la gestion de la circulation, le renforcement de la sécurité routière et la gestion de l'ordre public.

Chacun d'entre nous sera filmé plusieurs fois chaque jour dans ses déplacements, allant acheter sa baguette de pain, promenant son chien, rejoignant ses amis...



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME – Section Paris 10/11
 Centre Solidarité Roquette – 47/51, rue de la Roquette – 75011 Paris
www.ldh-france.org – <http://ldh-paris10-11.site.voila.fr>

Un mythe : La vidéosurveillance vous protège

Aucune étude sur l'efficacité de la vidéosurveillance en milieu ouvert n'a été faite en France, ce qui est souligné aussi bien dans la conclusion du rapport de l'INHES (Institut national des Hautes Etudes de Sécurité) de juillet 2008 que dans celui de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF) d'octobre 2008 intitulé « Vidéosurveillance et espaces publics ».

En juillet 2009, pour faire face à la contestation, des chiffres ont été compilés par l'Inspection générale de l'Administration (IGA), l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection technique de la gendarmerie nationale (ITGN), pour montrer que la délinquance évolue moins vite dans les villes équipées. Ces chiffres, de fait, reflètent avant tout l'activité policière, et ne prennent pas en compte les actions de prévention et les autres facteurs d'évolution de la délinquance. A Paris, la préfecture se félicite d'une baisse de 50% de la délinquance de rue ces dernières années... avant l'installation de caméras dans nos rues.

Les études réalisées à l'étranger, quant à elles, concluent toutes que la vidéosurveillance en milieu ouvert n'a pas d'impact en terme de dissuasion, et a une efficacité très limitée en terme d'élucidation (dans 3% des vols à Londres).

Le dernier rapport annuel de la police métropolitaine de Londres indique que ses caméras n'aident à résoudre qu'un crime ou délit pour 1000 caméras par an.



Pourquoi la vidéosurveillance ne protège pas

Terrorisme : Les 500 000 caméras de Londres n'ont pas empêché les attentats de juillet.2005, et celles installées devant les bâtiments publics corses n'ont pas mieux prouvé leur efficacité.

Prévention des crimes et délits : la vidéosurveillance ne fait que les déplacer, elle ne les empêche pas.

Les images sont trop nombreuses pour être visualisées en temps réel, et les forces de l'ordre ne sont pas en mesure d'intervenir sur le fait.

Elucidation : Les criminels évitent de se montrer à la caméra, ils sont cagoulés, ou leur tourne le dos. Ne sont identifiés à l'écran que ceux que l'on recherche, donc déjà connus.

L'évaluation du plan « 1000 caméras » n'est pas prévue

Aucune ligne à ce sujet dans le projet et aucun budget non plus. Ce sont donc plus de **300 millions d'Euros** de fonds publics qui seront dépensés, **sans aucun contrôle de l'efficacité du dispositif.**

A l'heure où de nombreux budgets publics sont revus à la baisse, c'est pour le moins surprenant !

Pourquoi enregistrer des images quand l'objectif annoncé est de visualiser des informations en direct ?

La préfecture de police annonce l'objectif de « mieux gérer la circulation sur les principaux axes de la capitale » et de « faciliter la gestion de l'ordre public, notamment lors de grands rassemblements et manifestations » ... Pourquoi conserver des images de la circulation dont la vocation est avant tout, nous dit-on, d'être utile à la circulation des secours, et de manifestations si ce n'est à des fins de surveillance des personnes, notamment celles ayant participé à des manifestations ?



Qui sera derrière les écrans ?

Il est prévu que 2500 "agents habilités" visionnent les images, sur une cinquantaine de sites d'exploitation avec environ 300 postes de visionnage. La préfecture de police prévoit de sous-traiter la vidéosurveillance au secteur privé. Or des incidents récents ont montré que même un commissaire de police est susceptible de diffuser des images confidentielles sur internet. Qu'en sera-t-il avec des systèmes gérés par le secteur privé ?

Quelles garanties de protection des données personnelles ?

Sont annoncés la création d'une charte d'éthique et d'un comité d'éthique, de dix personnes désignées de façon « indépendante ». Tout citoyen pourra demander à consulter les images le concernant, et parfois recevoir une réponse positive à sa demande. Est-ce là une véritable garantie pour le citoyen ?

Coût du plan « 1000 caméras pour Paris » : 300 millions d'Euros

La préfecture de police annonce un budget sur 15 ans de 250 à 300 millions d'Euros, et la Ville de Paris prévoit de participer en exonérant la préfecture de police de la redevance d'occupation du domaine public (3,8 millions d'€/an) et en participant aux travaux de voirie (25 millions d'€).

Qui paie ?

Au bout du compte : nous, contribuables.

Où va l'argent ?

La plus grosse partie reviendra à des entreprises privées du marché de la vidéosurveillance et de la sécurité. Une fois les installations réalisées, il est prévu de verser un « loyer » à l'entreprise exploitant les installations de **6 millions d'Euros/an** – soit l'équivalent de **200 emplois qualifiés, TTC !**

Ce que l'on pourrait financer avec 300 Millions d'Euros :

300 millions d'Euros, c'est 670 postes d'agents municipaux sur 15 ans, 25 crèches neuves, la participation de la ville à la réhabilitation thermique de 8 000 immeubles...

On pourrait maintenir et développer les structures de proximité, les associations travaillant à la cohésion sociale, renforcer les services publics, embaucher des correspondants de nuit...

Le rôle de la mairie de Paris

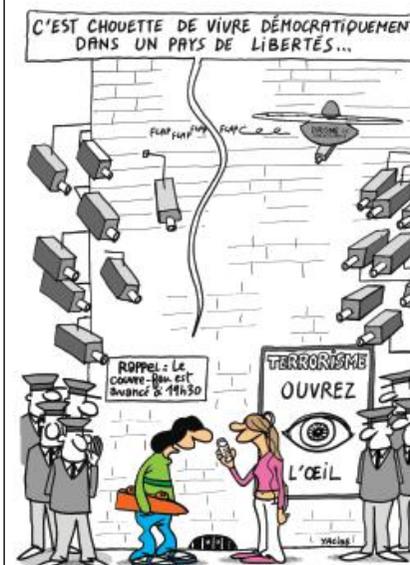
Même s'il a reçu un accueil positif de la part de la majorité municipale, le plan est vivement contesté par de nombreux élus, notamment Verts, PCF et Parti de Gauche. La mairie de Paris doit décider si elle participe au financement de ce plan à la fin de l'année 2009.

Et les parisiennes et les parisiens ?

Des réunions plus ou moins ouvertes se sont tenues dans les différents arrondissements au début de l'année 2009.

Toutefois aucune concertation systématique des instances de démocratie locale (conseils de quartier, ..) des associations ou des citoyens n'est pour le moment prévue.

Ce plan qui concerne la place des citoyens dans l'espace public se décide sans la population !



Le saviez-vous ?

- Une caméra peut zoomer et reconnaître une personne à plus de 600 mètres.
- Certaines caméras permettent la reconnaissance faciale, jusqu'à la texture de la peau ou les mouvements du visage.
- Les techniques des « algorithmes 3D » permettent la reconnaissance des comportements, à travers par exemple l'analyse des démarches ou des trajectoires « suspectes ».
- Sont également développés des systèmes permettant la détection et le suivi de personnes, individu ou groupes, ainsi que la reconnaissance de comportements : posture, vitesse, direction, localisation par rapport à un objet ou une personne
- Plusieurs villes britanniques sont équipées de caméras parlantes : un opérateur rappelle à l'ordre celui qu'il voit traverser en dehors des clous.

La mobilisation contre le plan

Des organisations parisiennes, associatives, syndicales et politiques, se sont regroupées dans le **Collectif Démocratie et Libertés** (CDL), dont la Fédération de Paris de la Ligue de droits de l'Homme et la section Paris 10/11 de la LDH, et appellent à signer sa pétition :

www.paris-sans-vidéosurveillance.fr

Certains **Conseils de Quartier** se sont saisis du sujet, et ont voté des vœux pour demander le gel du plan « 1000 caméras ». Renseignez-vous auprès du votre !

Des **collectifs par arrondissement** se sont créés pour informer les Parisiens et contester le plan : informez-vous auprès de la LDH ou auprès du Collectif Démocratie et Libertés.